

DEROUIL'SOL - A289

NETTOYANT DESINCRUSTANT DEROUILLANT
DES SOLS PEINTS ET ANTI-DERAPANTS



◆ PROPRIETES

DEROUIL'SOL est un détergent dégraissant, désincrustant élaboré à partir d'acides minéraux et d'agents mouillants non ioniques, destiné à la remise en état des sols.

◆ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- ✓ Aspect *liquide limpide incolore*
- ✓ Odeur *légèrement piquante*
- ✓ Densité à 20° C *1.15*
- ✓ pH *inférieur à 1*

◆ UTILISATIONS

DEROUIL'SOL élimine les oxydations et les salissures routières.

DEROUIL'SOL est utilisé dans les industries suivantes :

- *service d'entretien,*
- *société d'autoroutes,*
- *containers.*
- *Agro-alimentaire*

◆ MODE D'EMPLOI

DEROUIL'SOL s'utilise dilué dans l'eau dans les proportions de 5 à 30 %, suivant le degré d'encrassement.

Par broissage : à l'aide d'un balai brosse, frotter les parties encrassées, laisser agir et bien rincer au jet.

Ce produit ne doit pas être mis en contact avec une surface métallique ou ferreuse, il ne doit pas être appliqué avec des outils métalliques. Avant toute application, prendre soin de protéger toutes les surfaces en verre.

◆ PRECAUTION D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

corrosif,

R 35 - ce produit provoque des brûlures.

R26/27/28 – très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

S26 - en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

S36/37/39 – porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/visage.

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

◆ TRANSPORT

Etiquette n° 8. Produit classe 8-2°b.

NOTA : Les informations mentionnées sur cette fiche technique sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité de fabricant. En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, nos produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier.

Limite de garantie n'exécédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux.